



Quelles autorisations pour les résidences mobiles ?

Résidences mobiles de loisir avec roues (mobil-homes)...

 Je veux installer mon mobil-home sur un terrain de camping

Son stationnement est autorisé



 Je voudrais installer dans mon jardin mon mobil-home

Son stationnement est interdit



Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

